

Fiche presse

Politique en faveur du commerce et des services en milieu rural

Le conseil général de Loir-et-Cher a mis en place le Fond d'aide au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu rural (Facas). L'objectif de ce dispositif est de soutenir les communes rurales pour leurs investissements immobiliers destinés à faciliter le maintien ou la création d'activités commerciales, artisanales ou de services à la population.

Les projets susceptibles d'être soutenus par ce dispositif concernent les acquisitions et les travaux d'aménagement de locaux par une commune ou une communauté de communes. En effet, ce sont ces deux collectivités qui disposent de la compétence de l'aide au maintien des activités commerciales, artisanales et de services. Autre condition importante, les projets proposés doivent résulter d'une carence de l'initiative privée. Enfin, les activités concernées doivent être de première nécessité : boulangerie, épicerie, boucherie, services de proximité à la population.

La nature des aides dépend de la taille de la commune. À moins de 1 000 habitants, la commune bénéficie d'une subvention. Les collectivités qui dépassent ce seuil reçoivent pour moitié une subvention et l'autre moitié à un prêt sans intérêt. L'aide est calculée sur la base de 35 % des investissements à réaliser. Elle est plafonnée à 50 000 € pour les projets ne concernant qu'un seul commerce et à 80 000 € pour les initiatives qui en impliquent plusieurs.

En 2006, le conseil général a soutenu six projets pour un montant de 276 598 €. Il a, en particulier, accordé une participation du Facas en faveur des maisons médicales de Mondoubleau et Saint-Amand-Longpré. Situées dans un espace déficitaire en médecins généralistes, ces maisons ont été classées en zone prioritaire par la Mission régionale de la santé. Chaque projet a reçu une aide de 80 000 € au titre du dispositif Facas dont 40 000 € de subventions, et 40 000 euros de prêt sans intérêt.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr